

## Huile au pétrole: pas dans nos assiettes !

**Depuis quelques semaines, la Commission européenne et le gouvernement français laissent une huile contaminée par des hydrocarbures passer dans la chaîne alimentaire. A petites doses, elle arrive dans nos assiettes à notre insu, mais avec l'aval des pouvoirs publics.**

Au point de départ de cette affaire, il y a une alerte lancée le 22 avril par un industriel suite à la détection d'une « huile minérale pure » dans de l'huile de tournesol achetée à Lesieur. Le lot contaminé provient d'Ukraine et l'ensemble de la cargaison a semble-t-il été saisi. Mais les contrôles révèlent qu'une autre importation ukrainienne, déchargée à Sète en février, était elle aussi contaminée.

La France n'est sans doute pas le seul pays concerné : l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Grèce, Malte et l'Espagne sont eux aussi importateurs d'huile ukrainienne.

Les agences sanitaires européennes et françaises sont saisies en urgence pour évaluer le risque potentiel pour les consommateurs. **Mais, curieusement, les pouvoirs publics s'appuient sur l'expertise des toxicologues pour définir un niveau de contamination tolérable, réputé sans risque pour la santé !** Concrètement, seuls les produits contenant plus de 10% d'huile de tournesol contaminée font l'objet d'un retrait. Pour le reste, ce sont les consommateurs européens qui dégustent...

**Rappelons que, d'après l'administration française, le contaminant provient du raffinage du pétrole. Il est destiné à lubrifier des machines et non à entrer dans la composition des vinaigrettes, plats cuisinés ou mayonnaises.**

**La CLCV considère que cette crise est gérée d'une façon déplorable. En effet :**

- **Dans son avis du 7 mai, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments souligne qu'il serait souhaitable de préciser plus finement la composition du contaminant.** Les experts ne peuvent exclure qu'une fraction des huiles indésirables présente des risques plus élevés pour les consommateurs;
- **Quand bien même il n'y aurait aucun risque sanitaire avéré, il est inadmissible que des produits qui n'ont rien à faire dans la chaîne alimentaire y soient ainsi tolérés ;**
- **Enfin, si l'origine de l'affaire est bien frauduleuse, comme tout semble l'indiquer, les autorités auront fait preuve d'un laxisme consternant en admettant qu'un produit non conforme soit proposé aux consommateurs.**

La CLCV appelle la commission européenne et le gouvernement français à ne plus se contenter de simples recommandations vis-à-vis des professionnels. **Nous demandons une obligation de retrait de tous les produits contenant de l'huile frelatée.**

**Contact presse : Charles Pernin 01 56 54 32 34 / 06 18 45 06 99**